

**LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME EN DÉTENTION :
3ÈME ÉDITION DU CONCOURS D'ÉCRITURE "AU-DELÀ DES LIGNES"**

Jusqu'au 26 juin 2018



«Au-delà des lignes»

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION DES PERSONNES DÉTENUES EN RUPTURE AVEC L'ÉCRITURE.

CONCOURS D'ÉCRITURE

3ÈME ÉDITION

THÈME : DEMAIN

REMISE DES PRIX
LE MARDI 26 JUIN 2018

Le jury sera composé d'écrivains, paroliers et journalistes qui viendront à la rencontre des participants lors d'ateliers d'écriture.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Merci à nos partenaires : actual, marie claire, onet

La Fondation M6 et l'Education Nationale lancent pour la 3ème année consécutive le concours d'écriture « Au-delà des lignes » en partenariat avec l'Administration Pénitentiaire. Ce concours se déroulera dans 26 structures pénitentiaires des Directions Interrégionales de Lille, Rennes, Bordeaux, Strasbourg et d'Île-de France.

Lutter contre l'exclusion des personnes détenues en rupture avec l'écriture

Avec 35% de personnes en grande difficulté de lecture dans les prisons françaises (11% en situation d'illettrisme), la mobilisation autour de l'illettrisme est un enjeu majeur contre la récidive.

Retrouver le plaisir des mots avec des romanciers, auteurs, journalistes.

Près de 270 femmes, hommes et mineurs prendront la plume autour du thème « Demain » (vs 165 personnes en 2017). Ils seront accompagnés par des enseignants de l'Education Nationale au cours d'ateliers d'écriture se déroulant jusqu'à mi-avril.

Visant à replacer le plaisir au cœur de la lecture et de l'écriture, deux moments forts sont organisés pour les participants au concours :

- **Une tournée de 26 dictées**, animée par Rachid Santaki, fondateur et lecteur de dictées géantes et membre du jury du concours d'écriture. Cette approche adaptée et ludique de la dictée permettra à chacun des participants de revisiter cet exercice emblématique.
- **Une série de 26 rencontres avec des auteurs** : dans chaque établissement un auteur, romancier ou journaliste (membre du jury d'Au-delà des lignes) viendra à la rencontre des participants afin de partager autour des mots et désacraliser l'écriture.

Les prix seront décernés lors d'une cérémonie qui se tiendra le 26 juin prochain dans l'un des établissements pénitentiaires participant. A la clé pour les 6 lauréats, un accompagnement socioprofessionnel à leur sortie de prison.

Les membres du jury 2018

Outre les représentants de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Nationale, le jury sera composé de :

- *Maxime Chattam, romancier*
- *Jacques Expert, romancier et directeur des programmes et de l'antenne RTL*
- *Elsa Guiol, journaliste Marie Claire*
- *Nicolas Jacquard, journaliste Le Parisien*
- *Anne-Sophie Monglon, auteur et conseil littéraire*
- *Eric Nedelec, coordonnateur national à l'ANLCI*
- *Plana Radenovic, journaliste La Voix du Nord et auteur*
- *Nathalie Renoux, journaliste M6 et marraine de la Fondation M6*
- *Rachid Santaki, romancier, scénariste*
- *Valérie Tong Cuong, écrivaine, musicienne*

À propos de l'Administration Pénitentiaire

Les actions culturelles en milieu pénitentiaire, comme dans le cadre du concours d'écriture "Au-delà des lignes", sont organisées par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), en lien avec les chefs d'établissement pénitentiaire. Chaque année, et dans l'ensemble des établissements français, ils investissent une grande variété de champs artistiques, en partenariat avec des structures culturelles à portées locale, régionale ou nationale. Ces projets s'inscrivent dans les missions de prévention de la récidive et de réinsertion confiées à l'administration pénitentiaire.

À propos de la Fondation M6

Depuis 2010, la réinsertion des personnes détenues est au cœur des préoccupations de la Fondation M6. C'est un choix de mécénat guidé par la volonté du Groupe M6 de s'engager pour une cause peu soutenue mais répondant à un véritable enjeu sociétal : la récidive. Ainsi, la Fondation soutient et met en place des projets autour de trois grands axes : l'accompagnement et le retour vers l'emploi, la lutte contre l'illettrisme et l'accès à l'éducation et la culture comme vecteur de resocialisation. En 8 ans, un peu plus de 19 000 personnes détenues et leur famille qui ont bénéficié de nos actions. [Plus d'infos](#).

À propos de l'enseignement en milieu pénitentiaire

L'éducation est un droit fondamental et universel. Toutes les personnes détenues doivent avoir accès à une éducation de qualité au sein des établissements pénitentiaires, service public assuré par l'Éducation nationale. L'acquisition de connaissances et de compétences, la préparation des diplômes, du certificat de formation générale à des diplômes universitaires vont permettre aux personnes détenues de mieux s'insérer à la vie sociale et professionnelle.

Les mineurs et les personnes détenues ne maîtrisant pas les savoirs de base bénéficient, en priorité, de cet enseignement. Pour les personnes illettrées, il s'agit de développer tout type de pédagogie et d'action permettant de sortir de cette situation. Le concours d'écriture « Au-delà des lignes », organisé par la Fondation M6, en partenariat avec l'Éducation nationale et l'Administration pénitentiaire, est l'une des actions proposées en établissements.

Contacts presse :

Direction de l'administration pénitentiaire – communication :

Eymeric Sudreau - Eymeric.Sudreau@justice.gouv.fr - 01 70 22 80 28

Fondation M6 :

Emmanuelle Tanneau – emmanuelle.tanneau@m6.fr – 01 41 92 27 11